

**ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME**

Titre : Assemblage de meubles			
Code : 4207	Unités : 48	Durée : 720 heures	
Secteur de formation : Bois et matériaux connexes (05)			
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)			
Programme accrédité le : 18 novembre 2004			
Commission scolaire mandatée : de la Capitale			
Commissions scolaires participantes : des Affluents, Marguerite-Bourgeoys, de Montréal, de la Rivière-du-Nord			
Fonction de travail : Conductrices, conducteurs de machines à travailler le bois (apprenti-ébéniste, ouvrier d'atelier).			
Objectifs du programme : Développer les compétences nécessaires à l'utilisation de la machinerie d'un ou de plusieurs postes de travail dans le but de fabriquer des meubles et des produits en bois ouvré. Le travail s'effectue dans une petite ou moyenne entreprise de transformation en série de bois d'œuvre.			
Conditions d'admission : Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique; ou avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS); ou avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG). avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois; ou avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation; ou avoir obtenu un diplôme d'études secondaire (DES) ou un diplôme d'études professionnel (DEP) ou leur équivalent; ou satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec. 			
CONTENU DU PROGRAMME			
Nouveau code AEP	Ancien code	Nom de la compétence	Heures
AEP 207-011	207-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 207-021	207-021	Se responsabiliser au regard de l'application des règles de santé et de sécurité au travail	15
AEP 207-033	207-033	Interpréter des dessins techniques	45
AEP 207-042	207-042	Appliquer des connaissances relatives aux bois, aux panneaux dérivés du bois	30
AEP 207-054	207-054	Résoudre des problèmes de mathématiques appliqués au travail du bois	60
AEP 207-062	207-062	Se situer au regard de la programmation des machines-outils à commande numérique	30
AEP 207-071	207-071	Utiliser des gabarits dans la fabrication de meubles et de produits en bois ouvré	15
AEP 207-083	207-083	Choisir des modes et ajuster des organes d'assemblage à l'aide d'outils manuels	45
273082		Transformer du bois à l'aide de machines-outils portatives	30
AEP 207-107	207-107	Transformer du bois à l'aide de machines-outils fixes	105
AEP 207-118	207-118	Transformer des panneaux dérivés du bois	120
AEP 207-124	207-124	Assembler des meubles et des produits en bois ouvré	60
AEP 207-133	207-133	Effectuer la finition de meubles et de produits en bois ouvré	45
AEP 207-147	207-147	S'intégrer au marché du travail	105
Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit au programme d'études menant au DEP en Ébénisterie.			
Documentation disponible sur demande			
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de formation	<input type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle spécifique à l'AEP	<input type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>